

**REUNION DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
DES MINES ANTI PERSONNEL
GENEVE, 25-29 MAI 2009**

PROJET DE DISCOURS

**Monsieur le Président de la neuvième Réunion des Etats Parties,
Monsieur le Directeur du Centre International de Déminage Humanitaire,
Messieurs les Co-présidents du Japon et du Chili
Mesdames, Messieurs les Représentants,**

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à cette réunion sur les Mines anti personnel au nom de la **République d'Haïti**.

Au nom du **Gouvernement et du Peuple haïtiens**, je voudrais présenter mes félicitations au Président de la neuvième Réunion des Etats parties, Son Excellence Ambassadeur Jurg Streuli, au Directeur du Centre International de Déminage humanitaire, l'Ambassadeur Stephan Husy, et aux Co-présidents du Japon et du Chili pour le dynamisme dont ils font preuve dans la réalisation de cette réunion et l'avancement de l'universalisation de la Convention sur les Mines anti personnel. Nos remerciements s'adressent aux membres du Bureau pour les efforts déployés dans la préparation de cette réunion.

Mesdames, Messieurs,

Bien qu'elle ne recèle pas de mines anti personnel sur son territoire, les dégâts causés par les mines dans maints pays du globe depuis quelque temps ne sauraient laisser la République d'Haïti indifférente face a la souffrance humaine.

Ainsi, dans le but de promouvoir la lutte pour l'élimination des Mines anti personnel, la République d'Haïti a posé sa pierre en vue de l'universalisation de la Convention en la ratifiant depuis le 15 février 2006. Et dans le cadre de l'application de l'article 7 relatif aux mesures de transparence, la République d'Haïti a soumis son rapport au Secrétaire General des Nations au mois de février 2009.

Elle accorde une importance particulière au travail qu'effectue le Centre de Déminage humanitaire de Genève dans la mise en application de ce traité. Ainsi, elle s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures législatives, réglementaires et autres nécessaires en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa sur son territoire.

Cependant, étant donné la vulnérabilité du pays en matière de sécurité, il serait donc souhaitable que le pays puisse compter sur l'assistance d'institutions impliquées dans le domaine et le soutien d'autres Etats ayant la capacité d'aider Haïti en vue de lutter contre toute éventuelle tentative d'utilisation des Mines anti personnel sur son territoire.

Je vous remercie